



FIG. 9

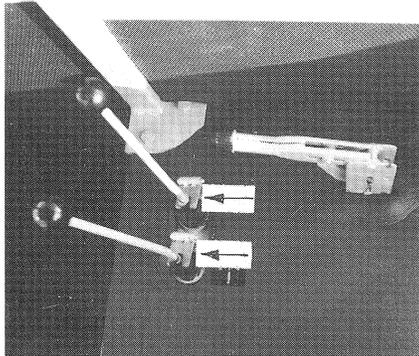


FIG. 10

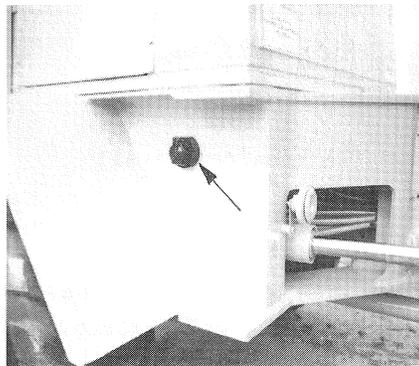


FIG. 11

ATTENTION:

Il est absolument interdit de circuler sur la voie publique avec un godet rempli de quoi que ce soit.

2. CONDUITE SUR VOIE PUBLIQUE

2.1. Conduite sur voie publique sans pelle rétro.

Il est de l'intérêt de l'utilisateur d'observer les règles du CODE DE LA ROUTE et de se renseigner sur la réglementation locale. Le conducteur doit être en possession du permis de conduire correspondant à la catégorie de son engin. Il doit constamment porter sur lui son permis ainsi que la FEUILLE DES MINES ou tout autre autorisation de mise en circulation pouvant être exigée.

Avant de pénétrer sur la voie publique, procéder aux mesures de sécurité suivantes indispensables pour la circulation sur routes publiques:

- Soulever le bras porteur du godet et faire pivoter le godet contre le bras. Le point le plus bas du bras respectivement du godet doit se trouver au moins à une hauteur de 30 cm au-dessus du sol.
- Fermer le robinet d'arrêt à boisseau sphérique (fig. 9 / flèche). Cette figure montre le robinet en position fermée.
- Immobiliser les deux manettes de commande se trouvant au poste de conduite à l'aide des cales de blocage (Voir fig. 10 / flèches).
- Recouvrir l'arête d'attaque du godet ou les dents du godet avec la tôle de protection prévue à cet effet. Brancher l'équipement électrique de la tôle de protection sur la prise de courant se trouvant sur le chariot arrière (voir fig. 11/flèche). Vérifier le fonctionnement des feux de gabarit clignotants.

2.2. Conduite sur voie publique avec pelle rétro

Avant de pénétrer sur la voie publique, appliquer d'abord les mesures de sécurité indiquées au par. 2.1 et ensuite les mesures de protection suivantes.

- Tourner la pelle rétro vers la gauche et la déplacer latéralement, faire pivoter le godet jusqu'à la butée, et rapprocher le bras portant le godet aussi près que possible de la flèche. Relier la flèche (fig. 12/1) et la tourelle portant la flèche (fig. 12/2) avec le boulon faisant partie de l'équipement de la chargeuse. Raccrocher l'installation d'éclairage exigée par le CODE DE LA ROUTE des deux côtés (fig. 12/3) et la fixer en bien serrant les vis.
- Accrocher la chaîne à maillons sur le godet et sur la flèche et bien serrer le tendeur (fig. 13/flèche). Remonter les béquilles jusqu'à la butée.
- Brancher la fiche du câble de l'installation d'éclairage exigée par le CODE DE LA ROUTE sur la prise de courant (fig. 14/flèche) et vérifier son fonctionnement.

ATTENTION:

Pour un transport de la chargeuse sur une longue distance, avec la pelle rétro, examiner la hauteur totale de chargement. En démontant la pelle rétro, on peut diminuer la hauteur de chargement au strict minimum.

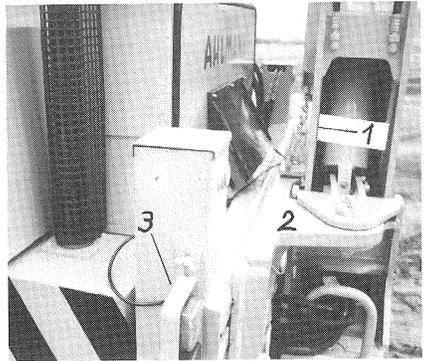


FIG. 12

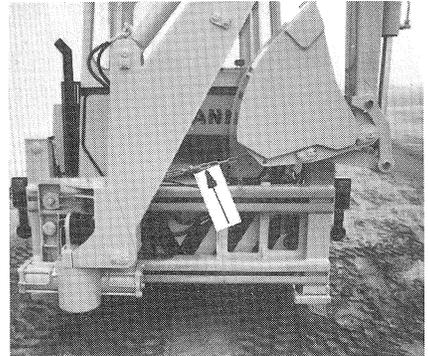


FIG. 13



FIG. 14